

Kigali, le

N°

/15.08.01

Monsieur le Gouverneur de la Banque
 Nationale du Rwanda
K I G A L I

OBJET: Demande de devises.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir accorder une somme de QUATRE CENT DOLLARS U.S. (400\$US) représentant les frais de participation pour deux arbitres rwandais au stage d'arbitres internationaux de basketball qui aura lieu du 4 au 9 Novembre 1987 à KINSHASA en République du ZAIRE.

Ces arbitres qui bénéficieraient de ce stage contribuerait dans la suite à la formation de leurs collègues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
 et du Mouvement Coopératif
 NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président
 de la République Rwandaise

KIGALI.-

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
D.R.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 28 OCT. 1987

N° 5729 /15.03.01

Monsieur le Président de la Fédération
Rwandaise de Basketball
KIGALI

OBJET: Participation au stage
Africain International
d'arbitres de BASKETBALL
à KINSHASA du 4 au 9/11/1987.

Monsieur le Président,

Référence faite à la lettre n°2663/07 du
22/8/1987 du Secrétaire Général de l'AFADA et à la note du 16 Octobre 1987 m'adressée
par le Secrétaire Général de la Fédération Rwandaise de Basketball relatives à l'objet
reprise en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que mon Département
n'est pas à mesure de payer les frais demandés pour participer à ce stage. Néanmoins
j'apprécie l'opportunité de participation de notre Pays à cette formation.

Je demanderais donc à la fédération de suppor-
ter toutes les dépenses relatives au stage sur la subvention lui accordée au début
de cette année pour ses activités de Basketball.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILIMANA Augustin
Lt Col R.D.C.


MUGEMA Romuald
Secrétaire Général

RULE
DÉC
ATT

Mr. Juge
diffusé 27/10/77

OB321
Participatif du stage
financier international
d'arbitres de basket-ball
- KINSHASA du
4 au 9/11/1987 -

Migali, le - - -
le - . 11.08.01

Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise de
Basketball
KIGA21 -

Monsieur le Président,

Référence faite à la lettre
N° 2663/87 du 22 octobre 1987 du secrétaire
général de l'AFABRA et où la note du
16 octobre 1987 m'ordonnée par le secrétaire
général de la fédération Rwandaise de
Basketball relatives à l'objet repris en
marge, j'orai l'honneur de porter à votre
connaissance que mon département n'est pas
à même de payer les frais demandés pour
participer à ce stage. Néanmoins j'apprécie
l'opportunité de participation de notre
pays à cette formation.

Je ~~sais~~ demanderais donc à
la fédération de supporter toutes les
dépenses relatives àudit stage sur la subvention
lui accordée au début de cette année pour
ses activités de Basket-ball.

Malgré cela, Monsieur le
Président l'expression de ma considération
distinguée.

Le M. Juge
Rédacteur en chef
Lt Col Bf

Note à Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs.-

=====

OBJET: Propositions de participation du RWANDA au stage Africain International pour qualification d'arbitres internationaux de BASKETBALL, prévu à KINSHASA (ZAIRE) du 4 au 9 Novembre 1987.-

I. INTRODUCTION :

L'Association des Fédérations Africaines de Basketball organise, du 4 au 9 Novembre 1987 à KINSHASA en République du Zaïre, un stage Africain International pour qualification d'arbitres internationaux de BASKETBALL. Ce stage sera sanctionné par un examen théorique, oral, pratique et condition physique en la matière.

Et suite à vos instructions, le Bureau Sports d'Equipe a contacté la Fédération Rwandaise de Basketball à ce sujet pour la participation du Pays en envoyant nos candidats arbitres de Basketball. Le Secrétaire Général de la fédération, Monsieur SABASAJYA Innocent, nous a indiqué que dans le rapport de mission de la fédération à l'assemblée générale de l'AFABA Zone 4, tenue à KINSHASA du 27 Septembre au 4 Octobre 1987, la FERWABA demande à la bienveillance du Ministère de lui venir en aide pour l'envoi d'un ou deux arbitres nationaux afin de bénéficier de cette formation. Effectivement ce souhait de la Fédération se trouve dans ledit rapport de mission, en annexe, à sa page 8. La FERWABA estime en outre que ses arbitres qui bénéficieraient de ce stage contribuerait dans la suite à la formation de leurs collègues.

II. AVIS DU BUREAU SPORTS D'EQUIPE :

Nous pensons cependant qu'il y aurait lieu de voir et d'examiner les possibilités d'épauler notre fédération de Basketball pour la participation à ce stage de formation des arbitres internationaux programmé par l'AFABA. En effet, lors de la participation du Pays, à BRAZZAVILLE en République Populaire du Congo, aux 3èmes Jeux d'Afrique Centrale; nous avons constaté que la Zone 4 et en particulier le RWANDA manque des arbitres qualifiés internationaux de Basketball.

Et comme nous sommes appelés à s'ouvrir continuellement aux compétitions continentales et internationales de Basketball; la façon pratique de nos arbitres pour diriger les matchs devrait nécessairement être identique à la pratique et méthode acceptés par l'AFABA et la FIBA. Aussi il nous faudrait donner l'ouverture à nos arbitres nationaux de Basketball, en les élévant au rang international, pour leur permettre de pouvoir diriger les matchs internationaux officiels.

En considérant tous ces donnés, le Ministère pourrait dépêcher deux (2) candidats de nos meilleurs arbitres nationaux pour participer à ce stage de KINSHASA. A noter, par ailleurs, que le Pays qui abritera ledit stage est à notre avantage car limitrophe au Rwanda. Il nous faudrait cependant rappelé que la formation des cadres de nos fédérations sportives et respectives incombe à la charge du Ministère.

III. DEPENSES A ENGAGER POUR CE STAGE : 2 candidats

1. Voyage GOMA - KINSHASA - GOMA = 23.140 FRW X 2 =	46.280 FRW
2. Hébergement + Transport à KINSHASA= 300\$ X 100 FRW X 2 =	60.000 FRW
3. Frais enregistrement AFABA= 100\$ X 100 FRW X 2 =	20.000 FRW
4. Frais de mission (10 jours)= 3.466 FRW/j x 10 j + 35% x 2 =	93.582 FRW

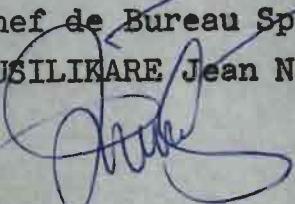
* TOTAUX A ENGAGER : (1) + (2) + (3) + (4) soit : 46.280 FRW +
60.000 FRW + 20.000 FRW + 93.582 = 219.862 FRW

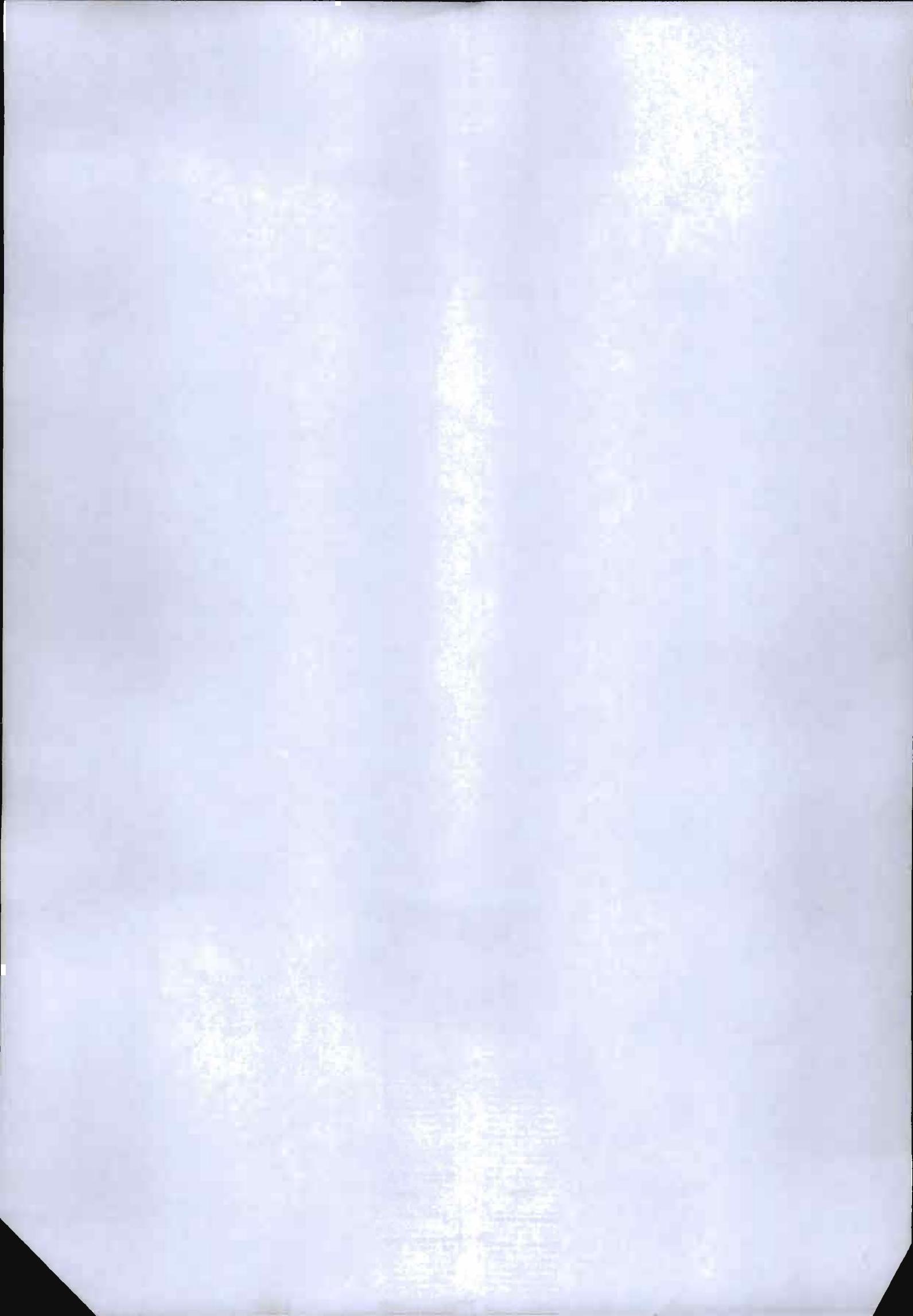
IV. PROPOSITIONS DE DEUX CANDIDATS :

En considérant l'expérience, la disponibilité et les prestations enregistrées de nos meilleurs arbitres nationaux de BASKETBALL; nous proposons la participation à cette formation l'arbitre NZABONIMPA Joseph, Agent de l'Imprimerie Scolaire à Kigali et l'arbitre NDIMUBANDI Anastase, Sergent à l'Armée Rwandaise au Camp Muhima.

Monsieur le Directeur Général, si ces propositions vous transmises pour approbation sont acceptées; il nous faudrait dépêcher urgentement les formulaires remplis de participation, en annexe, à l'AFABA et à la Fédération Zaïroise de BASKETBALL, sans oublier de prévenir nos candidats et leurs employeurs respectifs.

Fait à Kigali, le 19 Octobre 1987
Chef de Bureau Sports d'Equipe
MUSILIKARE Jean Népo.-





M.P./NY.B.

Kigali, le

09 AOUT 1989

Nº 2116 /12.08.01

Monsieur le Responsable du Club
de Basket-ball
~~REDACTED~~
B.P. 56 B.U.T.A.R.E . . .

Monsieur,

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance que le Ministère de la Jeunesse et des Sports vous accorde un petit équipement à titre d'encouragement pour votre participation au championnat national édition 1983. Il s'agit de ..10 maillots.....
..10 gilets.....
..2 paquets de 10 b.

Vous êtes prié de vous adresser au Bureau
Planification des Sports muni de la présente pour les récupérer.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILIFYIMANA Augustin
Major BEM,

